# Olivier Noblecourt, adjoint au Maire de Grenoble, préconise plus de droits pour les femmes migrantes

Olivier Noblecourt, adjoint au maire PS de Grenoble, s'est vu confier une mission par la ministre des Droits des Femmes. Son rapport préconise plus de droits pour les femmes migrantes. Il sera rendu public en janvier prochain.
En octobre dernier, Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des Femmes, a confié une mission concernant les "femmes migrantes" à Olivier Noblecourt, adjoint au maire de Grenoble. Elle l'a chargé d'élaborer des "propositions susceptibles de faire l'objet de décisions gouvernementales" en faveur de "l'accès à l'emploi, de la participation à la vie publique et de la protection contre les violences". Selon la Ministre, les situations des femmes migrantes, ou issues de l'immigration, apparaissent "plus difficiles" et appellent des réponses "plus ambitieuses".

Pour mener à bien sa mission, Olivier Noblecourt a réuni plusieurs responsables associatifs : CIMADE, France Terre d'Asile, RAJFIRE, FASTI, CLEF, Voix de Femmes, GAMS, FIJI, FNSF, CNIDFF, Femmes migrantes debout. Il s'est aussi entouré de trois universitaires : Jane Freedman (sociologue des migrations), Ariane Pailhé (démographe), et Brice Poulot (spécialiste de la langue française).

**Corriger les clichés sur les femmes migrantes**

Cette mission va corriger plusieurs clichés sur les femmes migrantes. Non, elles n'arrivent pas en France uniquement par regroupement familial. Elles sont au contraire de plus en plus nombreuses à migrer de façon autonome. Non, elles ne sont pas moins qualifiés que les hommes, bien au contraire. Mais elles souffrent bien d'une "double peine", la double discrimination. En tant que femmes, et en tant que migrantes. Elles ne peuvent souvent pas espérer mieux que des emplois sous qualifiés, sous payés, au mépris de leur diplôme.

La mission Noblecourt propose d'améliorer leur apprentissage du français, leur formation, leur orientation, leur accompagnement professionnel, leur protection à l'égard des violences. Priorité : simplifier les procédures administratives trop lourdes, harmoniser les pratiques préfectorales, qui fragilisent le parcours de ces femmes. La mission imagine par exemple un titre de séjour pluriannuel.

Le rapport Noblecourt doit alimenter les travaux du Comité Interministériel aux Droits des Femmes.

*Source : Alpes-France3.fr*